

Tout augmente ? Non, pas la CSPE !

Moins de deux euros par foyer et par an pour financer l'éolien : stabilité de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)

- Communiqué de presse du 4 février 2008 -

Contrairement à ce qui est souvent avancé par les anti-éoliens, l'éolien ne coûte pas cher au consommateur puisqu'il représente moins de deux euros par an et par foyer. C'est la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui le dit. La CRE est un organisme indépendant qui gère la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE). La CSPE est prélevée sur chaque facture d'électricité pour financer le service public de l'électricité, à savoir :

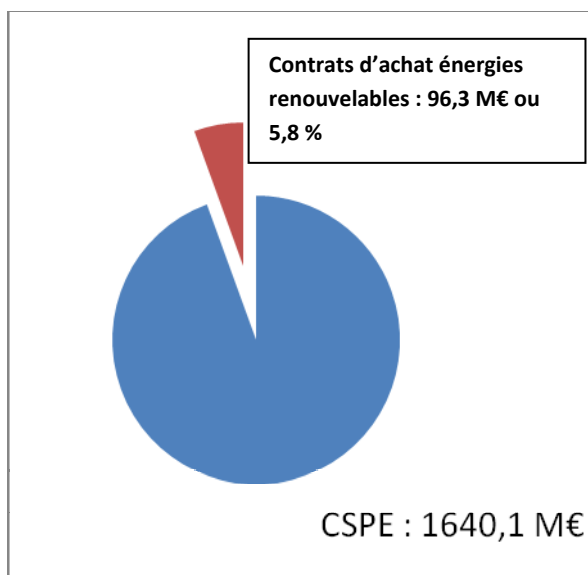
- la péréquation tarifaire qui permet aux îles (en outre-mer) de bénéficier des mêmes tarifs qu'en métropole ;
- le surcoût lié aux contrats d'achats de la cogénération et des énergies renouvelables (dont l'éolien), et ;
- l'aide aux ménages les plus démunis afin qu'ils bénéficient de l'électricité.

La CRE vient de publier un document¹ indiquant que le montant de la CSPE serait reconduit en 2008 (0,0045 € par kWh).

Cette stabilité intervient alors même que le parc éolien français est en pleine progression ; ainsi la CRE prévoit-elle une augmentation de 64 % de la production d'électricité d'origine éolienne entre 2006 et 2008. Dans le même temps, le surcoût lié aux énergies renouvelables baisse de 13,4 %, principalement du fait de l'augmentation du coût de l'électricité. L'écart se réduit donc tous les ans entre le prix de l'électricité d'origine éolienne et le prix de l'électricité.

En 2008, la part du surcoût des contrats d'achat énergies renouvelables représentera 5,8 % du total de la CSPE. Contrairement à ce qu'affirment régulièrement les anti-éoliens, la CSPE ne sert pas uniquement à financer l'éolien. Pour un foyer qui consommera 6000 kWh en 2008, la CSPE sera de 27 euros. Sur ces 27 euros, 1,57 euro servira à compenser le surcoût des contrats d'achat des énergies renouvelables (donc pas seulement de l'éolien !)

Les opposants à l'éolien annoncent systématiquement que le développement du parc éolien va coûter des milliards d'euros au consommateur d'électricité. C'est faux ! En 2006, 109,7 millions d'euros ont été collectés via la CSPE pour compenser le surcoût des contrats d'achat de l'ensemble des sources renouvelables. En 2008, ce montant sera de 96,3 millions d'euros et correspond concrètement au coût des énergies renouvelables (hors hydraulique) pour les consommateurs : ce sont donc des énergies plébiscitées, abordables et dont le coût relatif baisse.



- Entre 2006 et 2008, la production d'électricité via l'éolien va augmenter de 64 %.
- Parallèlement, entre 2006 et 2008, le coût des contrats d'achat énergies renouvelables va diminuer de 13,4 %.

L'éolien s'inscrit durablement dans le mix énergétique français. A moins de deux euros par an et par foyer, pas étonnant que 90 % des français soient favorables à l'éolien². Les opposants n'hésitent pourtant pas à multiplier systématiquement le coût de l'éolien par DIX dans leur communication erronée.

contact@planete-eolienne.com

Planète éolienne fédère les associations locales de promotion de l'éolien et se donne notamment pour mission de proposer des informations objectives pour aider à faire comprendre et accepter les enjeux des parcs éoliens.

Notre site web, <http://www.planete-eolienne.fr/>, rassemble de nombreuses informations utiles sur l'éolien.

¹ Communication de la commission de régulation de l'énergie du 23 janvier 2008 relative aux charges de service public de l'électricité et à la contribution unitaire pour 2008. Disponible à l'adresse : <http://www.cre.fr/>

² Sondage LH2, Les français et l'énergie éolienne, réalisé dans le cadre du Grenelle de l'environnement.